

VII – LA VIE COMMUNALE AU FILS DES ANS

1. La commune et son train-train.
2. Le conseil municipal et l'enseignement.
3. Le conseil municipal, le clergé, l'église (et annexe).
4. Le conseil municipal et les affaires courantes.

Commune : définition : « groupement naturel des individus conservé à travers les législations successives.

1 – LA COMMUNE ET SON TRAIN-TRAIN :

- 1893 : - surface 1890 Ha, villages, lieux dits : 47, avec des exploitations agricoles, des « tènements » (terres tenues moyennant redevance,(fermage) plus, en banlieue d'agglomération, dans le bourg, des exploitations avec lieu-dit : le Plessis, l'Hermitage, entre autres....

- La population, le commerce, l'artisanat :
Quelques repères :
 - ✓ 1698 : 143 « feux » (définition, ménage, foyer, famille)
 - ✓ 1836 : 741 habitants
 - ✓ 1854 : 750 habitants
 - ✓ 1893 : 1159 habitants : 32 commerçants, artisans
 - ✓ 1914 : 1252 habitants : 42 commerçants, artisans
 - ✓ 1923 : 1181 habitants : 41 commerçants, artisans
 - ✓ 1933 : 1356 habitants : 22 commerçants, artisans
 - ✓ 1946 : 1413 habitants : 380 ménages dans 312 immeubles
 - ✓ 1956 : 1552 habitants

- Les exploitations agricoles : (sources syndicat professionnel et divers)
Au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale :
 - ✓ 1946 : l'agriculture c'est 42% de la population (totale 1413)
 - ✓ 1950 : 90 exploitations dans le cadre d'une reprise normale d'après Guerre.
 - ✓ 1957 : 85 exploitations, surface exploitée 1530 ha, moyenne par exploitant 18 ha.
 - ✓ 1964 (fusion) : 76 exploitations, surface exploitée 1574 ha, moyenne par exploitant 20 ha.

Pour comparaison :

 - ✓ 2002 : 12 exploitations, surface exploitée 887 ha, moyenne par exploitant 74 ha.
 - ✓ De 1964 à 2000 : 1500 à 1800 bovins sur le territoire.

Enquête sociologique suite au recensement de 1954

1552 habitants dont : - 744 hommes 481 de plus de 20 ans
- 808 femmes 532 de plus de 20 ans
Soit : 1013 adultes

➤ Population agricole (adultes) :

- ✓ Hommes : 166 (sur 481) : 34%
 - ✓ Femmes : 135 (sur 532) : 25%
- Soit 30% de la population totale adulte (1013)

➤ Population ouvrière :

- ✓ Hommes : 243 (sur 481) : 50%
 - ✓ Femmes : 244 (sur 532) : 45%
- Soit 48% de la population totale adulte (1013)

➤ Population commerçants, gens de maison :

- ✓ Hommes : 19 (sur 481) : 3,9%
 - ✓ Femmes : 53 (sur 532) : 10%
- Soit 7% de la population totale adulte (1013)

➤ Population retraités :

- ✓ Hommes : 53 (sur 481) : 11%
 - ✓ Femmes : 100 (sur 532) : 19%
- Soit 16% de la population totale adulte (1013)

➤ L'agriculture du « petit Saint André au pont de la boucherie »

En passant par le bourg.

Des producteurs de lait dans le bourg :

- ✓ Les familles allant chercher leur lait quotidien à l'heure de la traite, matin et soir.
- ✓ Où des producteurs assurant la livraison à domicile avec leurs bidons, leurs mesures (1/2 l et 1l)
- ✓ Les vaches empruntant, traversant la route des sables, aller-retour des prairies alentour.

➤ Les campagnes électorales :

- ✓ Très marquées à l'époque entre les « les calotins » les « communards » (ou autres qualificatifs)

A noter : - l'attention portée par le clergé avec analyses précises, risques selon les résultats etc...(Voir dossier la vie paroissiale chapitre VIII)

- des nuances bien plus marquées qu'aujourd'hui, entre la droite et la gauche, mais à l'échelle communale...
- souvenir des dépouillements sous haute surveillance très rapprochée,
- puis retour au calme, jusqu'à la prochaine, on a besoin des uns et des autres

- Les mariages : d'abord l'enterrement de la vie de garçon
 - ✓ Préparation, décompression, il faut au moins 2 à 3 jours...voir plus
 - ✓ Cortège, avec musique en tête
 - ✓ Sur le parcours quelques chaises avec des assiettes, des fleurs, pour récolter quelques pièces de monnaies (au profit des miséreux, groupe de salariés)

- Les enterrements :
 - ✓ Le défunt (souvent) revêtu de son costume de marié, quand les dimensions étaient compatibles...
 - ✓ Le défunt veillé jour et nuit par ses proches, les voisins, dans le silence ... Des veillées étaient agrémentées de quelques bonnes histoires, du verre de l'adieu...

- Les sorties de messe, on se presse :
 - ✓ Pour les femmes le dimanche, on fait les courses !!
 - ✓ Pour les hommes, il y a d'autres préoccupations (ci-après) :
 - les bistrotts, très grande disponibilité, adaptation, après les messes, les enterrements, les cartes, la chopine.
 - dans la semaine, les commerçants, artisans et leurs clients arrosent les affaires. Les agriculteurs de passage renouent avec la chopine.

- La guerre 1939/1945 : (voir « devoirs de mémoire » chapitre IX
Les femmes seules avec leurs commerces, leurs exploitations.

- Les évènements traditionnels
 - ✓ La foire annuelle : 1^{er} décembre
 - ✓ Les gageries : le dimanche après l'ascension et le 1^{er} dimanche de septembre.
 - Foire aux valets : rencontre entre les fermiers en quête de main d'œuvre, les jeunes cherchant du travail, engagement verbal pour une année
 - conditions dépendants du rang : le grand valet, capable de remplacer le fermier ; le valet ; le domestique ou le commis (1^{er} emploi à la sortie de l'école primaire)
 - ✓ Le préveil : fête de printemps avec attractions foraines de communes en communes. (supprimé en 1963 à Saint André).

- les services :
 - ✓ la société de Secours Mutuel : 1906
 - ✓ la caisse rurale (actuel ct Mutuel) : 1908
 - ✓ la Mutuelle bétail : 1911
 - ✓ services aux malades en 1917 :
Deux sœurs de MORMAISON reçues par le conseil municipal comme « gardes malades » service gratuit aux indigents.

- L'information, la communication :
Outre la presse, les informations officielles, communales, paroissiales
Les associations représentatives : parents d'élèves, sportives, mutuelles familiales et autres....

- ✓ Les groupes, mouvements divers spontanés, organisés...assurent le quotidien de l'info en fonction des évènements de la société (grève, consommation, élections) de l'enseignement (rivalités public et privé) chacun y va de son scoop, de son exclusivité, veille à l'anticipation..
- ✓ Une ambiance de communications, concurrentes mais stimulatrices d'engagements, d'enrichissement, de bénévolat et en même temps un brin déstructurantes de la population. Certes on peut se dire bonjour, se parler, travailler ensemble.
Mais on n'est pas du même bord...mais on arrive toujours à trouver un moyen pour un début de chemin ensemble, une raison de collaboration.
En 1975 le comité de coordination des associations du quartier de St André est créé.

➤ Les sports, la culture, les loisirs :

1) Sports :

- ✓ **Basket**, l'étoile sportive ornaysienne, créée le 5 octobre 1938.
- ✓ **Football**, en 1946, initiative paroissiale au profit des jeunes issus de l'école privée et de l'école publique.
- ✓ **Autres** : sport locaux, antérieurs à la fusion participation à des clubs extérieurs.

Nota : le tennis de table, au-delà de la fusion en 1972.

2) Culture :

- ✓ **Danse** : rien pour les filles de St André – septembre 1963 création de l'association des « gym girls »
- ✓ **Clique** : en 1953 un renseignement (voir la vie paroissiale)
- ✓ **Théâtre** : une longue histoire de 1911 à 2003 (voir la vie paroissiale)

3) Loisirs :

Les vacances, colonie, 1937/1938, location puis propriété : les Courlis en 1954. (voir la vie communale –chapitre VIII)

4) Divers :

Rituels – récréatifs – insolites

- ✓ Les battages (avant la moissonneuse batteuse) du boulot, mais aussi quelques convivialités.
- ✓ La cuisine du « GORET » (en moyenne un goret par an et par exploitation agricole.
- ✓ Le goutage du vin nouveau à l'épinette...
- ✓ La cave pour régler les affaires, vente de bestiaux, achat de matériel.
- ✓ La foire aux bovins (pour les hommes) mensuelle à la Roche, Nieul-le-dolent, Aizenay, Challans...
- ✓ La foire aux toilettes : (pour les femmes) mêmes endroits.
- ✓ L'école primaire : les gamins du village toujours à pieds, par tous les temps, pas trop bien équipés avec la musette polyvalente qui contient le repas du midi (avant les cantines) plus les cahiers.
- ✓ L'alambic : activité saisonnière, place de la loge, une ambiance, une odeur, ressentie bien au-delà du cadre restreint des clients du bouilleur de cru.
- ✓ Les veillées hivernales..
- ✓ Les kermesses, fêtes des écoles (publiques et privées)
- ✓ Le guérisseur, le rebouteux, le jeteur de sort.
- ✓ Les domestiques, les bonnes, les journaliers...
- ✓ Les nécessiteux, mais à l'époque on ne fait pas « la manche », il y a une assistance certes inorganisée (en dehors des aides municipales et autres) mais néanmoins attentive et permanente.
- ✓ Les personnes âgées qui bénéficient du cadre familial, (une règle à l'époque) et les autres sans famille ?

ETC....ETC....

2 - L E CONSEIL MUNICIPAL ET L'ENSEIGNEMENT :

Rappel : loi Guizot (1833) impose à toutes les communes d'avoir une école publique
Loi Ferry (1881/1882) déclare l'instruction primaire obligatoire. Ecole publique neutre et gratuite.

Résumés de conseils municipaux :

- ✓ 1840(14/07) : réparation du bâtiment de l'ancienne église, en grande partie pour une « maison d'école ». Le projet date de mai, réalisation sous réserve du financement accordé.
- ✓ 1845(04/11) : admission du premier instituteur communal M. MARQUIS on accueille les élèves autant qu'il en est possible soit 40 enfants et adultes.
Indispensable de joindre à la maison d'école, des latrines dont elle est dépourvue.
- ✓ 1846(11/02) : départ inopiné de l'instituteur après un an de succès...40 Elèves.
- ✓ 1847(20/06) : Sieur GROISARD candidat instituteur, propose aussi une institutrice pourvue d'un brevet. En fait elle est sa future épouse.
- ✓ 1854(12/02) : rétribution scolaire en 1955, 0.50 cts par mois et par élève.
Traitement de l'instituteur : 200 frs.

Au-delà de l'institution de l'enseignement (1845) :

Enseignement public :

- l'école communale de garçons, qui se trouve sur le site de L'ancienne église.
Bénéficie d'un nouvel établissement en 1901, (emplacement du vieux cimetière)
- l'école communale de filles est construite en 1888, sur le Terrain acheté en 1886, site de la résidence Pierre Oliveau. (rue du même nom).

Enseignement privé :

- école de garçons Jeanne d'Arc en 1908 (avec des cours pour adultes). Au centre du bourg. Actuelle rue du calvaire.
- école de filles du Sacré cœur, route des Sables en 1897.

Au-delà de la fusion en 1964,

- 1981, les écoles communales : groupe scolaire mixte Flora Tristan.
- 1996 : les écoles privées : groupe scolaire mixte St André.

III – CONSEIL MUNICIPAL, LE CLERGE, L'ÉGLISE :

Rappel : il faut couper court aux ambitions de <Bourbon Vendée> : vous n'avez pas d'église etc...(Voir dossier : unis par le pire pour un meilleur) la commune réclame une paroisse, la paroisse sauvera la commune) Résumés des délibérations du conseil municipal.

- ✓ 1853(05/09) : une chapelle provisoire
Maire : M. Jean Tourillon. Demande à M. le préfet (6/09) pour des travaux d'appropriation nécessaire, afin de convertir en chapelle provisoire, une portion des bâtiments de l'ancienne église, affectée aujourd'hui à aucun service public.
18 septembre 1953, première messe célébrée par le curé Renaud.

- ✓ 1853(16/09) : le provisoire ne peut pas durer
Maire : M. Jean Tourillon. Etude d'une offre de M. Mouliade, propriétaire et membre du conseil. Concession de deux parcelles de terrain. Une pour construire une église, l'autre pour y établir un cimetière (voir plan n°236 et n° 100)
Conditions : le cédant se réserve dans le cimetière un espace de 36m² à perpétuité. La commune lui cède en toute propriété à titre de d'échange la portion de l'ancien cimetière n°299. Le seul but de ce propriétaire est de venir en aide à la commune pour le rétablissement du culte religieux.

- ✓ 1853(28/09) : un curé, oui mais pas de...cure (presbytère)
Maire : M. Jean Tourillon. Il est urgent de trouver un logement pour M. le curé, tout nouvellement accordé à la commune qui ne possède pas de presbytère.
Dans les appartements communaux aménagés sur les ruines de l'ancienne église, une chambre et un « cabinet » (pas de travail)... qui ont été occupés par le garde champêtre sont libres. Un autre est disponible plus une petite pièce à côté du logement de l'instituteur (école ouverte en 1845).

- ✓ 1853/23/10/ : la construction d'un lieu de culte (pas encore une église)
Maire : Jean Tourillon. Demande à M. le préfet : construction d'une église dont la commune est privée depuis plus de 50 ans. Pour son financement, deux souscriptions ouvertes volontaires, l'une générale, l'autre sur impôts fonciers des seuls propriétaires (produits obtenus : + de 8000 frs).
Travaux d'art : donnés à l'adjudication.
Travaux simples : sous la surveillance d'une commission.

Estimation : réparation des chemins d'accès	500 frs
Nivellement, remblais, fondation	500 frs
Déblaiement de l'ancien cimetière	300 frs
Démolition du chœur de l'ancienne église	300 frs
Extraction de pierre de sable	<u>500 frs</u>
	2100 frs

Le transport des matériaux est assuré gratuitement par les agriculteurs.

Monsieur le Maire sollicite M. le préfet pour l'obtention d'un crédit, Compte tenu de la somme des 250 000 frs versés au département (par le ministère de l'intérieur Département de l'instruction publique du culte, pour construction, réparation d'églises et de presbytères).

Pour construire l'église le conseil s'est engagé pour un devis de 17 433 frs -3 000 frs seulement à provenir du crédit spécial ci-dessus.

- ✓ 1854(24/12) : bénédiction du nouveau lieu de culte
- ✓ 1861(1^{er}/01) : toujours pas de presbytère, le curé Renaud prend les choses en mains.
Maire : M. Joseph Merlet.
 - Depuis plus de 7 ans la commune n'a pu offrir provisoirement au curé qu'une partie de la maison communale. En très mauvais état, exigüité, éloignement. L'insuffisance des ressources communales a fait ajourner pratiquement indéfiniment la construction d'une cure.

Le curé Renaud ne pouvant habiter plus longtemps dans ces conditions fait construire à ses frais près de l'église une maison qu'il habite à compter du 6/12/1860.

- nécessité d'améliorer la situation matérielle de l'école et le logement de l'instituteur inhabitable en hiver.
- Amélioration possible dans la partie que le curé a cessé d'habiter mais dont il peu disposer puisque la commune lui doit un logement.
- Donc il faut donner une indemnité de logement à M. le curé qui se loge à ses frais soit : 200 frs, payés chaque année pris sur les ressources communales (mais il faut l'accord préfectoral).
- Conclusion : regret pour la commune d'être dans l'impossibilité de construire un presbytère.

- ✓ 1857(3/09) : des travaux inachevés et des problèmes
Rapport de M. Bassereau, architecte de Napoléon Vendée,
« Travaux exécutés et ceux qui restent inachevés ».
Extraits : « simplicité par trop rurale, par manque de ressources, au lieu d'une église propre à l'exercice du culte, une véritable grange... Sensible aux intempéries. Le clocher, la voute en bois, d'autres travaux ont été réalisés, mais beaucoup d'éléments laissent à désirer...Recommandations : carrelage sur le sol en terre battue, des contreforts extérieurs, intérieurs ».
- ✓ 1878(23/06) : une séance extraordinaire
Maire : M. Aimé Molle. Lecture d'une lettre de M. le Préfet (extrait)
« Par testament olographe daté de 25 mai 1868, Monsieur Charles RENAUD, prêtre, desservant la commune de St André d'Ornay, lègue à cette localité le presbytère ainsi que les servitudes en dépendant ».
En charge par le légataire :
1. D'affecter à perpétuité la maison, les servitudes, les jardins à l'usage des desservants successifs de St André.
 2. De faire célébrer, chaque année pendant 100 ans à partir du décès du testataire, 12 messes chantées à son intention et à celle des bienfaiteurs de la paroisse.
- Le décès de l'abbé Renaud ayant eu lieu le 21 mai dernier la délivrance du legs a été effectuée le 12 juin par les héritiers de feu Renaud ».

Alinéa du testament non porté à l'extrait au P.V. du conseil municipal :

« dans le cas où la commune de St André d'Ornay ne croirait pas devoir accepter cette libéralité, ce que rien ne me permet de prévoir, je donne et lègue le même immeuble à la Fabrique de St André d'Ornay, aux mêmes charges et conditions »
Fait à St André d'Ornay le 25 mai 1868 – Charles Renaud – prêtre de St André.

Le conseil à l'unanimité accepte avec reconnaissance, cependant M. le maire fait savoir que la situation de la commune ne permet pas d'acquitter les charges de l'acceptation du legs. Il propose une commission pour étudier les moyens à trouver pour assurer le règlement.

Rappel : Fabrique : instance de décision constituée de personnes nommées par l'évêque pour administrer les biens de l'église (supprimée par la loi du 9/12/1908)

- ✓ 1878(30/06) : le legs, oui, mais comment ?

Maire : M. Aimé Molle. Invités en plus du conseil, les plus imposés aux contributions directes en nombre égal à celui des membres du conseil. Lecture du testament et droits de succession : 1500 frs de droits + 400 frs de monument funéraire pour M. Renaud (cimetière). Soit 1900 frs.

La commune ne possédant que 900 frs à réduire de 546 frs suite à des travaux. Le conseil vote un impôt supplémentaire qui selon les calculs serait perçu pendant 10 ans.

- ✓ 1886(6/03) : alerte, danger...

Rapport de M. l'architecte Libaudiere, résumé :

« Mauvais état des maçonneries résultant des malfaçons, dans les travaux de restauration, il y a environ 28 ans...Les baies ouvertes, les liaisons avec les parties neuves, n'ont pas été faites avec les soins voulus. Lézardes, fissures...les matériaux ne peuvent résister à la charge qu'ils supportent, d'où (entre autres) des travaux de chaînage urgents etc... »

En 1896 les chaînages recommandés sont en place et visibles en 2013. (voir plan avec situation ; dossier en route vers l'église de 2013)

- ✓ 1897(08/07) : déclaration d'ouverture d'une école primaire élémentaire privée de filles, avec annexion d'une classe enfantine, sur un terrain sis à l'Ermitage (route des sables)

- ✓ 1908(24/07) : déclaration d'ouverture de l'école primaire élémentaire laïque privée de garçons, avec un cours pour adultes (route de Venansault)

- ✓ 1907(24/03) : descente... en flèche

Maire : M. Napoléon Bugnot (dit Léon). Conformément au souhait du conseil, le Maire a fait examiner la flèche par M. Libaudière (architecte)

- la flèche en bois et les clochetons menacent ruines (danger public).
- leur démolition immédiate s'impose,
- remplacement par une couverture simple à 4 pans, sans style,
- devis y compris honoraires : 1290,84 frs

Le conseil décide la démolition, approuve le devis et vote un emprunt de 1000 frs. Le 1er avril 1907 début des travaux de démolition.(pour que le culte soit assuré dans les meilleures conditions, sans risques)

- ✓ 1915(15/10) : sac (p) risti ...ça chauffe
Maire : M. Napoléon Bugnot. Incendie de la sacristie dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, contact avec M. Libaudière et les assurances. En fait la sacristie plus une partie importante du transept chœur. Evaluation du dommage : 14 831,16 frs.
- ✓ 1915(7/11) : mais quand l'administration change et s'en mêle ?
Maire M. Napoléon Bugnot

Loi du 9/12/1905 : séparation de l'église et de l'état « Direction générale des domaines »

Un inventaire des biens de la « fabrique » de l'église de St André d'Ornay a été dressé (voir : Les temps ont changés) avec la valeur de chaque objet du culte, ou autre. Deux catégories : les biens de la Fabrique et les biens de l'état.

Concrètement : indemnisation – financement du sinistre

1 -7786,16 frs mis au budget communal pour la reconstruction de la sacristie, de la partie de l'église sinistrée.

+ 274 frs pour le dommage causé à un vitrail.

2 – 1197,50 frs. Montant déterminé par l'inventaire

+ 59.87 frs d'honoraires...total en deçà de l'estimation de l'assurance. Motif : les biens (objets de culte, statue etc...) ne peuvent être remplacés qu'à partir de leur valeur du moment (et non en valeur à neuf)

Soit moins de 10 000 frs, contre les 14 800 frs estimés.

- ✓ 1918(9/06) : un orage s'en mêle..
Maire : Napoléon Bugnot. Destruction d'un vitrail ouest.
- ✓ 1958(12/10) : après l'église une mairie... à la mesure.
Maire : Henri Rabiller. Projet d'acquisition d'un immeuble pour construction d'une mairie. (Ci-joint extrait du registre des délibérations)

LES TEMPS ONT CHANGES :

I - 9/12/1905 : LOI DE SEPARATION SES BIENS DE L'EGLISE ET DE L'ETAT.

Direction générale des domaines. Inventaire des biens dépendants de la Fabrique de l'église de St André, dressé en exécution de l'article 3 du 9/12/1905, par M. Gaudin, receveur des domaines de la Roche sur Yon, en présence de M. Pommier commissaire de police de M. Gautier cafetier, témoin requis suite à :

- ✓ L'absence du président de la Fabrique, quoique dûment convoqué.
- ✓ Au refus formel de M. le curé desservant de l'église (quoique présent dans l'église) de participer à l'inventaire.
- ✓ Préalablement M. le curé a lu en chaire une protestation transcrite à la fin de l'inventaire.

Et alors l'inventaire (7 pages ci-jointes) : (1) réalisé le 1^{er} février 1906

Chapitre 1 : biens de la Fabrique dans l'église, la nef, les chapelles. 92 catégories d'objets, du calice en passant par les chasubles, les bougies etc...

Chapitre 2 : biens de l'état, du département, de la commune, dont la Fabrique n'a que la jouissance : l'église, les meubles, l'autel, les fonds baptismaux, les statues, les cloches, une horloge...

Assortis : de la protestation écrite de M. le curé (1 page ½) extrait : « je déclare ne céder qu'à la force »

Observations d'ordre général :

« Pendant toute la durée de l'inventaire, de nombreuses personnes ont continuellement chanté des cantiques... »

M. le curé (abbé Artarit) qui a écouté la lecture de l'inventaire, a refusé de signer, d'autre part il a refusé d'ouvrir le tabernacle du maître d'hôtel.

Signatures : Pommier, Gaudin, Gaudin.

- (1) L'inventaire : en fait il s'agissait d'une simple formalité, mais les pratiquants ont cru que l'état voulait saisir leurs biens, ce qui explique leur attitude.

II – UN SACRE CULOT :

1908/08/11 : payer un loyer pour l'occupation d'un logement qui vous appartient ?

Maire : M. Napoléon Bugnot. Monsieur le maire donne lecture d'une lettre du préfet :

« Une mise en demeure à transmettre à M. le curé d'avoir à louer le presbytère, ou le quitter avant le 5 novembre courant » (date, passée...)

En fait , M. le Maire a pris les devants en insistant près de l'autorité préfectorale pour le maintien du statuquo, compte tenu du fait que le presbytère a été légué à la commune, Mais l'autorité préfectorale a maintenu la mise en demeure.

Il en résulte que M. le curé, tout en maintenant son droit à la jouissance gratuite du presbytère comme dérivant du legs du père Renaud, consent cependant à passer un bail, mais seulement en raison de la menace d'expulsion dont il est l'objet et des inconvénients moraux qui pourraient en résulter pour les paroissiens.

Le bail : trois, six ou neuf années, pour tout ce qui a été légué à la commune.

Conditions : - acquittement des contributions, impôts,

- les réparations seront à la charge de la commune,

- en cas de départ, de décès, le présent bail continue avec le prêtre suivant,

- montant du loyer = 75 frs annuel, payables au receveur municipal.

Un vif regret ; la contrainte de ne plus pouvoir remplir les engagements pris par les prédécesseurs (conseil municipal de 1878) lors de l'acceptation du legs Renaud.

IV – LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES AFFAIRES COURANTES.

Rappel : Commune = définition « groupement naturel des individus, conservé à travers les législations successives »

Avertissement : lecture, interprétation des écrits communaux ne sont pas toujours évidentes, d'où les risques possibles d'erreurs.

1817(7/07) : l'église en ruines, est remise à la commune, il faut se résigner à en faire quelque chose...

Une maison communale est construite sur une partie de son emplacement.

1840(4/02) : la maison communale tombe en ruine. Pour ne pas perdre ce bâtiment qui est considérable (vestige du prieuré) avec le risque de voir les matériaux livrés aux pillages. Il faut la remettre en état en aménageant la plus grande partie en appartements, un logement pour l'instituteur, une chambre communale qui manque, il resterait encore plusieurs chambres disponibles qui pourraient être attribuées donc, fournir des revenus.

1840(7/05) : plan et devis des réparations à faire, pour en rendre une partie propre à faire une maison d'école et une mairie dont la commune à besoin : devis ; 2 870.50 frs (il manque 1 670,00 frs) secours demandé pour que soit lancée l'instruction primaire (voir commune et enseignement) Si secours non accordé= report de l'école, perte de revenus.

1840 (28/06) : les douze conseillers élus le 9 juin, sont réunis dans une salle de l'ancienne église aménagée en mairie, pour procéder à l'installation autorisée par le préfet, M. Merland, maire, préside la séance. Chaque élu prête serment individuellement, « je jure fidélité au roi de France, obéissance à la Charte constitutionnelle, au roi du royaume LOUIS PHILIPPE 1^{er} »

1842(20/06) : des filles publiques au petit « St André » quartier limite avec la roche, en face de la rue de la paix, fâcheux, gênant, danger sanitaire..

Le maire et son conseil exigent : la fermeture d'une maison...close

Voir en annexe la délibération du 20/06/1842, lettre envoyée à M. le préfet.
--

1845(11/03) : réflexion sur l'embauche d'un garde champêtre pour remédier au pillage et maraudage des habitants de Bourbon-Vendée.

1845(21/04) : embauche du sieur Normand, « sachant lire et écrire », connaissant la commune puisqu'il y habite.

1845(15/04) : « réunion des communes de Bourbon-Vendée de St André d'Ornay et du bourg.

Extrait textuel emprunté au mémoire illustrant les ambitions de Bourbon-Vendée :
« La commune de St André est déjà réunie à la nôtre par le spirituel, elle n'a et ne peut avoir de desservant (prêtre) ni un cimetière, notre paroisse et notre cimetière étant devenus les siens depuis la révolution »

Protestation indignée du maire et du conseil contre les prétentions d'un aussi grave magistrat « le maire de Bourbon Vendée »

Une lettre de 12 pages est envoyée à M. le Préfet Signataire : M. Tourillon maire (au nom des habitants et propriétaires de la commune)

Arguments :

- ✓ Confiscation sans motif de la commune.
- ✓ Il serait bon de laisser Bourbon Vendée méditer sur les circonstances qui ont enlevé à la commune de St André, l'église qu'elle possédait, la mise de ses ruines à la disposition de l'armée etc...
- ✓ Les impôts ? (centimes communaux) leurs montants en disent plus qu'ils ne sont gros. Ils projettent dans notre avenir de sinistres clartés..
- ✓ St André : 747 habitants en 1841, en Vendée 110 communes en possèdent moins.

L'annexion est refusée par le conseil général.

1846(2/11) : construction du pont Biot (en planche)

1847(27/11) : révocation du garde champêtre remplacé par Jérôme Penisson.

1848(11) : proclamation de la république, lecture publique de la constitution, vote de 10 frs pour ceux qui n'ont pas de pain et ne veulent pas avouer leur misère.

1849(10/02) : lecture d'une lettre du maire de Napoléon Vendée « la commune étant liée à Napoléon par le culte, il est juste qu'elle contribue aux dépenses. C'est Napoléon qui à ce jour a payé, le loyer et l'indemnité au vicaire. Sollicite l'intention de St André, La réponse : prétention qui touche aux intérêts de la commune, souvenir de la tentative d'annexion de la commune. Sujet grave : désignation d'une commission de 5 membres pour y réfléchir délai de 1 mois.

1849(10/02) : interdiction de la suiferie au Petit St André. Les odeurs gênent les animaux qui passent et résistent à la main qui les conduit (sans doute des chevaux)

1910(21/08) : contamination de l'étang de la Brossardière par l'usine et les abattoirs (lettre au préfet)

1917 : accueil des deux religieuses de Mormaison, comme gardes malades (service gratuit pour les indigents)

1920 (07): Monument aux morts. Le souhait, un bloc de granit surmonté d'une statue de Jeanne d'Arc ou d'un poilu. Mais le coût étant important, un bloc de granit seulement, sera érigé en 1928.

1958(12/10) : projet d'acquisition d'un immeuble pour la construction d'une mairie, approuvé par le préfet le 23/10/1958.
Maison avec jardin : 11 ares 24 (7,49+3,75) cadastre, parcelles 47 - 48 (document joint)

Divers :

1951 : vélo solex à la sœur infirmière. Le conseil municipal avait voté une bicyclette... ?

Une souscription a été faite

Résultat	57 655,00 frs
----------	---------------

Somme votée pour le vélo	<u>19 800,00 frs</u>
--------------------------	----------------------

Somme recueillie	77 455,00 frs
------------------	---------------

1956 : cinquantenaire de la société de secours mutuel « d'Ornaysienne » - 260 adhérents- fondée par M. le maire Léon Bugnot en 1906

1957 : électrifications des cloches. Grace à l'obligeance de M. le maire Henri Rabiller. La commune a tout payé.

1963 : une auto 4L remise à l'infirmière, par M. le maire et son conseil municipal.

Ci-après : un parti pris très fouillé, concernant le conseil municipal de 1945. Il reflète bien les sensibilités souvent exacerbées de l'époque... et quand le clergé s'en mêle (voir également : dossier VIII)

1945 : ce n'est pas le grand amour, entre les membres du conseil municipal...

Selon une interprétation extraite d'un bulletin paroissial,

A l'occasion de l'accueil de l'abbé Blanchard par sa nouvelle paroisse.

« L'abbé Blanchard à la joie de se voir accueillir par un bon groupe de paroissiens ayant à leur tête deux fractions rivales de conseillers municipaux. Les gens s'observent, il faut louvoyer.

Cette scission est récente, tout va bien en surface, mais le tumulte est dans les cœurs. La source principale, la configuration spéciale de St André.

Il y a 100 ans, la paroisse était rurale avec l'extension de la ville, des services administratifs, la paroisse est devenue à majorité ouvrière.

280 foyers ouvriers contre 80 foyers ruraux dont le 1/3 vit du lait livré en ville »

« Et voici qu'il y a entre ces deux groupes une division de masse. Les sommets maintiennent toujours le contact, mais s'éloignent de leur propre masse.

Complexe d'infériorité de la masse paysanne qui se traduit par bouderie et mépris de la masse adverse. Les jeunes ruraux désertent, ce qui accentue la colère des vieux. Remou social, chacun cherche sa place politique, son parti ».

Résultat :

Dans le monde rural :

15 foyers propriétaires, gros fermiers qui font leurs affaires réussissent (conservateurs ou PRL)

30 foyers de petits propriétaires ou petits fermiers qui ne réussissent pas (socialistes)

30 foyers de petits fermiers qui n'ont pas réussi, aigris, paresseux (l'étant déjà)
(communistes)

Dans le monde ouvrier :

50% de vieilles familles du bourg, artisans, ouvriers (c'est la droite PRL ou MRP conservateurs)

50% la gauche prend l'autre partie de la masse ouvrière. Les plus embourgeoisés sont radicaux.

Dans le milieu vieux instituteurs quelques socialistes.

Enfin le gros aboiement, communiste.

« C'est pourquoi en face d'un contre-amiral de la flotte qui n'a plus la cote.

C'est un ancien déserteur de la terre employé SNCF qui tient la première magistrature de la commune »

Annexe : une industrie insoupçonnée de filles publiques

Réaction du maire et du conseil municipal pour la fermeture d'une maison... close.

Délibération de 20 juin 1842 :

« Monsieur le maire expose au conseil municipal qui partage toute sa sollicitude à cet égard, combien sont fâcheux pour la commune, les effets de la coupable industrie qui entretient les filles publiques au petit St André. On conçoit par exemple combien sont gênantes, les précautions que l'autorité militaire est obligée de prendre pour préserver la santé de ses soldats »

« Le conseil exprime à M. le préfet son vif désir de voir cesser cet état de choses. D'accord avec M. le maire, il propose l'emploi de toutes les mesures qui pourront conduire à ce but.

Si la visite de ces filles était chose utile dans le cas où leur expulsion ne pourrait avoir lieu, on donne à qui pourrait faire efficacement cette visite (1) toutes autorisations et délégations nécessaires »

(1) Des Ornaysiens se seraient portés volontaires...mais on ne trouve pas trace de la suite donnée...(humour)

